Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_102_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : 1**8**

Date de la convocation : **29 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **29 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, DUBUC Frédéric, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : BLAISE Estelle (a donné procuration à HEUDES Estelle), LEBAS Sophie et LÉVÊQUE Mickaël, (a donné procuration à CAZIN Mireille).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme LAURENT Eliane a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°102-2026 SUIVI TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU
Nomenclature : 1.2.2.1.1 eau et assainissement

Conformément à la demande de la police de l'eau (arrêté du 21 juillet 2015, article 12), un diagnostic périodique du réseau d'assainissement doit être réalisé tous les 10 ans.

Vu la délibération n°11-2025 du 24 février 2025 portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales du centre-bourg,
Vu la délibération n°06-2026 du 20 janvier 2026 portant sur la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales (prestataire retenu NTE),
Vu le lancement de la consultation publiée le 23 juillet 2026 et la remise des offres fixée au vendredi 28 août 2026,
Vu la délibération n°93-2026 du 13 octobre 2026 portant sur le choix du prestataire pour la réalisation du schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales,

En complément du diagnostic du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales, Mme le Maire propose de retenir la mission de suivi du diagnostic et schéma directeur EU et EP.

Cette procédure étant technique, il serait opportun que la commune soit accompagnée.

La société NTE, qui a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la consultation, propose cette option pour un montant de 9 880 € HT.

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre du cabinet Nouvelles Technologies Environnementales pour la mission susnommée dont le montant s'élève à 9 880.00 € HT,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_102_2026-DE

- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense au Budget annexe de l'Assainissement 2026,

- **SOLLICITE** une subvention auprès l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la partie consacrée au diagnostic des eaux usées,

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT	**Recettes attendues**
- Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du prestataire retenu pour la réalisation du schéma directeur : 7 750.00 € - Réalisation du schéma directeur eaux usées et eaux pluviales : 76 940.00 € - Suivi technique pour la réalisation du schéma directeur : 9 880.00 €,	- Autofinancement : 47 285.00 € - Agence de l'eau (50 %) : 47 285.00 €
Total de 94 570.00 € HT	

- **CHARGE** Mme le Maire de signer notamment l'acte d'engagement et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait à Pleugueneuc, le 03 novembre 2026.

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille